

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 29 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 juin 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Nasera BENSLIMANE, Dorinne CORROYEZ, et
Monsieur Grégory DEDIEU, absents excusés.
Monsieur Bernard COQUET est élu secrétaire de séance.

**Objet : Ouverture de crédits – Intégration du terrain bien sans maître cadastré
AI 70 de 539 m² dans le patrimoine communal**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du pôle finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé la cession du bien acquis sans maître sis n°7 rue Jules Ferry, cadastré section AI n°70, au profit de l'association « La Maison d'Antoine » pour la réalisation du projet d'un accueil de jour pour 6 adultes autistes.

Que la vente du terrain a été régularisée le 20 avril 2021 auprès de l'étude de Maître GUEDE à Lens.

Qu'afin de constater l'intégration dans le patrimoine communal du terrain (avant la vente du terrain), il y a lieu de régulariser une écriture comptable en inscrivant une dépense au compte 2111 - chapitre 041 et une recette au compte 1328 – chapitre 041.

Considérant que la valeur vénale du terrain a été estimée par les services fiscaux en date du 8 juin 2020 à 40 000,00 €, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- 40 000,00 € au compte dépenses 2111 (terrain nu) - chapitre 041
- 40 000,00 € au compte recettes 1328 (autre subvention d'équipement) -chapitre 041

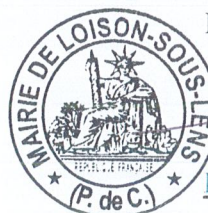
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 juin 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 04 JUIL. 2022

AR : 062-216205237-20220629-
del-290622-185-DE

Affiché le 04 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le 04 JUIL. 2022
Le Maire,


Daniel KRUSZKA



Le Maire


Daniel KRUSZKA